

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 29 mars 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 23 mars 2016
Date de publication : 06 avril 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAOUI, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 16.29.03.42

Objet

Réhabilitation patrimoniale, modernisation technique et scénographique et mise en accessibilité du Théâtre Municipal – Approbation du projet et demande de financements

Secrétaire de séance

Justine GRUET

Rapporteur

Jean-Philippe LEFÈVRE

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Philippe JABOVISTE à M. Stéphane CHAMPANHET
M. Sevin KAYI à M. Mathieu BERTHAUD
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Laetitia CUSSEY
M. Jean-Claude WAMBST à M. Gilbert CARD

Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 16.29.03.23) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 16.29.03.42) ; M. Jean-Pierre CUINET quitte la séance à la DCM 16.29.03.39

Par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe de réhabilitation du Théâtre Municipal avec son plan de financement et les participations escomptées de chacun des partenaires de l'opération.

Dans le cadre d'échanges plus approfondis avec les co-financeurs potentiels de l'opération, les participations envisagées ont évolué et se sont affinées.

De plus, la Ville de Dole peut prétendre aujourd'hui bénéficier de crédits nouveaux au travers de l'enveloppe dénommée « grands projets d'investissement » du Fonds de soutien à l'investissement public local créé par la Loi de Finances 2016.

Dans le même temps, le budget 2016 de la Ville de Dole a été préparé et a prévu l'inscription de crédits pour la réalisation de cette opération.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit donc ainsi :

DESCRIPTION des TRAVAUX	HT	RÉPARTITION des DÉPENSES			
		Monuments Historiques		Scénographie	Sécurité Accessibilité
Travaux de BASE	6 652 063	3 491 098		1 773 249	1 387 716
Travaux Option	430 616	154 538		223 278	52 800
Sous-total Travaux 2016-2019	7 082 679	3 645 636		1 996 527	1 440 516
Maitrise d'œuvre et aléas (15%)	1 062 401	546 845		299 479	216 077
TOTAL TRAVAUX et FRAIS ANNEXES	8 145 080	4 192 481		2 296 006	1 656 593
% du coût total	100,00%	51,47%		28,19%	20,34%

CO-FINANCEMENTS							
ETAT (DRAC et FIPL 2016)	4 569 521	2 096 242	50%	1 148 004	50%	1 325 275	80%
CONSEIL REGIONAL (MH et CADD)	1 297 696	838 495	20%	459 201	20%		
CONSEIL DEPARTEMENTAL (MH)	628 873	628 873	15%				
Sous-total Cofinancements	6 496 090	3 563 610		1 607 205		1 325 275	
RESTE à CHARGE VILLE de DOLE	1 648 990	628 871	15%	688 801	30%	331 318	20%
TOTAL FINANCEMENTS	8 145 080	4 192 481		2 296 006		1 656 593	

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 23 mars 2016,


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de réhabilitation du Théâtre Municipal selon le descriptif présenté précédemment,
- **VALIDE** le nouveau plan de financement,
- **SOLLICITE** les cofinanceurs potentiels de l'ensemble du projet et notamment :
 - L'État au travers du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016, pour les travaux de sécurité-accessibilité, et les crédits du Ministère de la Culture affectés aux Monuments Historiques et à la Scénographie,
 - La Région et le Département au titre des Monuments Historiques,
 - La Région et plus particulièrement le CADD (Contrat d'Aménagement et de Développement Durable) pour les équipements scénographiques,
 - Et tout autre co-financeur potentiel, sachant que la Ville de Dole s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers de demande de cofinancements.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ◆ Pilotage et Coordination
- ◆ Trésorerie Principale
- ◆ Moyens et Ressources/Finances
- ◆ Direction des Services Techniques
- ◆ Pôle Actions Culturelles
- ◆ État (DRAC et FIPL)
- ◆ Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- ◆ Conseil Départemental du Jura

Fait à Dole, le 30 mars 2016
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,



Jean-Marie SERMIER